

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 juin 2025

**L'évaluation des politiques publiques environnementales :**  
*un pilier démocratique à consolider*

**Déclaration du groupe CFTC**

S'il était encore nécessaire de montrer les effets de l'activité humaine sur notre environnement, l'actualité récente s'en est tristement chargée : un village suisse a été abandonné par ses habitants puis enseveli par la roche et la glace en l'espace d'une semaine. Il y a un mois, le CESE faisait état d'autres lieux d'où l'humain devra bientôt fuir, notamment certains littoraux de nos territoires d'Outre-Mer menacés par la montée des eaux. Ces catastrophes écologiques et humaines nous imposent d'agir mais surtout de le faire avec efficacité - et même efficience ! - compte-tenu de la situation budgétaire dans laquelle la France se trouve aujourd'hui.

Ce n'est pas parce que la réalité qui se déroule devant nos yeux est évidente que les solutions et leurs moyens le sont. Ainsi, l'évaluation de nos politiques environnementales doit être une priorité pour s'assurer qu'elles atteignent non seulement leurs objectifs mais aussi pour que leurs **bénéfices soient mesurables et démontrables** devant des citoyens qui attendent que l'effort consenti paie. À ce titre, l'association étroite de la société civile au processus d'évaluation est indispensable à l'heure où **il faut continuer de convaincre pour poursuivre l'action.**

C'est pourquoi la CFTC est très sensible à la prise en compte **des indicateurs socio-économiques** dans l'évaluation des politiques environnementales. Sans eux, impossible **d'identifier et de cibler les inégalités** qui en découlent. Ces mêmes inégalités qui alimentent **une défiance paralysante** au sein de nos démocraties et qui réduisent la "transition juste" à l'état d'un simple slogan. Ce n'est qu'avec des instruments d'évaluation exigeants, transparents et démocratiques qu'il ne sera plus possible d'éluder **les causes dont nous déplorons tous les conséquences.**

**La CFTC remercie les rapporteurs et votera en faveur de l'avis.**